

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 – 19h00
salle de cinéma de Longessaigne

Séance du : 15 septembre 2026

Date de convocation : 9 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 44

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire élu : Didier BLANCHARD

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Richard SOULARD (Chambost-Longessaigne), Jean-Michel PHILIBERT (Châtelus), Bruno BASSON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoît VERNAISON (Duerne), Cyril VILLARD (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Nathalie JACQUEMOT, Mathieu RAZY (Haute-Rivoire), Vincent LE GOFF (La Chapelle sur Coise), Claude GOY, Franck ESSERTEL (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Joanny BLANCHARD (Longessaigne), Jacqueline JEANPIERRE (Maringes), Richard GRAEL (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Jean-François POISSON, Myriam RAYNARD (Montrottier), Clotilde HAMON-GASSILLOUD (Pomeys), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Sandrine BOINON (St Laurent de Chamousset), Nathalie FAYET, François VERICEL, Monique CHARDON, Régis CHAMBE (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Catherine ODIN, Marie-Aimée VAUX, Vincent GAUTHIER (St Symphorien sur Coise), Thierry DAYDÉ (Ste Catherine), Karine BERGER (Ste Foy l'Argentière), Guy SAULNIER (Souzy), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Lionel BROSSARD (Ste Foy l'Argentière – procuration à Karine BERGER)

Membres absents : néant

Joanny BLANCHARD, maire de Longessaigne, accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il présente sa commune et les projets du mandat.

Longessaigne est composée de 600 habitants et d'une quinzaine d'exploitations agricoles.

Plusieurs réalisations viennent d'aboutir :

- une MAM qui a ouvert au 1^{er} septembre avec des logements au-dessus,
- un lotissement en cours,
- une salle de cinéma qui vient d'être rénovée et qui nous accueille aujourd'hui.

Deux restaurants vont réouvrir : l'Entracte aux Auberges qui ouvre la semaine prochaine et le café de la Place qui devrait rouvrir d'ici quelques semaines.

Régis CHAMBE fait ensuite la lecture des titres des délibérations du précédent Conseil communautaire.

Il propose ensuite aux conseillers de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 21 juillet 2026.

Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal du 21 juillet 2026 à la majorité à l'unanimité.

Didier BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Répartition libre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 2026 (FPIC)

Michel BONNIER rappelle que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Le FPIC est alimenté par des prélèvements à hauteur d'un milliard d'euros sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. Ces sommes sont ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. Il instaure donc une péréquation horizontale.

Pour 2026, l'enveloppe financière de notre ensemble intercommunal nous a été notifiée fin juillet. Elle est en diminution :

- 1 030 047 € en 2022,
- 957 606 € en 2023,
- 921 417 € en 2024,
- 872 041 € en 2025,
- 883 103 € en 2026.

Par rapport à 2025, la CCMDL gagne 2 788 € et les communes gagnent 8 274 €, soit un total de 11 062 €. Le coefficient d'intégration fiscale se maintient à 0,4573 pour 2026, (0,46 pour 2025, 0,46 pour 2023 et 2024, et 0,47 en 2022).

Lors de la conférence des maires du 2 avril 2024 et pour clore le travail engagé depuis 2022 et alimenté par l'étude du cabinet KPMG, une nouvelle version de Pacte fiscal et financier a été présentée.

Pour rappel, l'étude confiée à KPMG avait deux objectifs :

- l'évolution de la section administrative des 10 communes de l'ex CCHL (création service commun / révision des AC / contribution des communes en fonction du coût réel du service par rapport à charge constaté 2022),
- la réflexion sur les attributions de compensation et la situation financière des communes et de la CCMDL dans l'objectif d'un pacte fiscal et financier.

Pour ce deuxième objectif, la conférence des maires du 2 avril 2024 après plusieurs séances de travail, a majoritairement retenu la proposition d'une aide à apporter pour une durée de 3 ans, aux communes répondant aux critères suivants :

- Dotation 1 : communes à faibles recettes réelles de fonctionnement / habitant et effort fiscal important : La Chapelle sur Coise et Virigneux,
- Dotation 2 : communes avec un effort fiscal conséquent et des recettes réelles de fonctionnement par habitant assez faibles : Chambost-Longessaigne et Montromant.

Dotation à prendre sur le FPIC attribué à la CCMDL.

Pour 2024

Le Conseil communautaire a approuvé en septembre 2024 une répartition libre du FPIC au bénéfice des 4 communes concernées (tableau ci-dessous).

Pour 2025

Il a été décidé de diminuer les montants à verser à ces 4 communes de 8 %, calculés sur les montants du FPIC de l'année. Ce pourcentage de diminution correspond lui à la diminution des sommes notifiées entre 2023 et 2025 au niveau du droit commun de l'ensemble intercommunal. La décision pour les autres communes de l'ensemble intercommunal était l'application du montant de droit commun 2025 notifié pour chacune d'elle.

Les montants supplémentaires du droit commun approuvés pour les 4 communes étaient les suivants :

	Attributions votées en 2024	Attributions votées en 2025
La Chapelle sur Coise	4 000 €	2 976 €
Virigneux	7 943 €	6 596 €
Chambost-Longessaigne	4 300 €	2 911 €
Montromant	14 700 €	12 989 €
Total	30 943 €	25 472 €

Pour 2026

La répartition libre du FPIC, pour être mise en œuvre, doit être approuvée à l'unanimité du Conseil (les abstentions ne rentrent pas en compte) ou à la majorité des 2/3, mais dans ce cas, tous les conseils municipaux doivent en délibérer à la majorité simple.

Le tableau en annexe retrace la répartition entre les communes et la CCMDL pour 2026, et par rapport aux années 2023 à 2025.

Pour information, les évolutions des autres dotations pour la CCMDL sont les suivantes :

Dotations	2025	2026	Delta
	Montants perçus	Montants à percevoir	
Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 000 270	1 049 854	49 584
Dotation de compensation des EPCI	1 074 967	1 037 086	- 37 881
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	632 252	418 685	- 213 567
Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	692 680	612 220	- 80 460
Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	23 812	19 760	- 4 052
TOTAL	3 423 981	3 137 605	- 286 376

Régis CHAMBE précise que ce travail a fait l'objet de nombreux débats accompagné par une analyse financière pour chacune des communes. Il a permis d'éclairer la compréhension des attributions de compensation. Il propose de s'en tenir à l'engagement des 3 ans. Cet engagement ne préjuge pas de la décision pour 2027.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de respecter pour 2026 l'engagement du pacte fiscal et financier pris en conférence des maires en 2024 pour 3 ans au bénéfice des 4 communes pointées par le travail d'analyse de KPMG, montant à prélever sur la part de FPIC revenant à la CCMDL ;
- de délibérer en conséquence unanimement pour une répartition libre du FPIC 2026.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Jacqueline JEANPIERRE informe que la collectivité a fait le choix d'expérimenter pendant un an la mise en régie directe des prestations de nettoyage de certains bâtiments situés sur le territoire Nord, notamment l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'Agora et la Maison France Services (MFS).

Après une année d'expérimentation, cette organisation a démontré son efficacité et répond aux besoins de la collectivité. Il est donc proposé de pérenniser cette activité en régie.

Afin de garantir la continuité et la bonne exécution de ces missions d'entretien, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24/35èmes.

Jacqueline JEANPIERRE propose d'expliquer le fonctionnement des ressources humaines lors d'une conférence des maires.

Le Conseil communautaire approuve les modifications du tableau des effectifs prévoyant la création d'un poste d'agent d'entretien à 24/35ème. Unanimité.

AGRICULTURE

Convention pour l'organisation de la « journée d'adaptation de l'agriculture des Monts et Coteaux du Lyonnais face au changement climatique »

Mathieu RAZY explique que sur les territoires des Monts et Coteaux du Lyonnais, la conciliation entre production agricole et préservation des ressources apparaît essentielle, alors même que le changement climatique fragilise les équilibres économiques des exploitations et les conditions de travail.

Face à ces défis, l'agriculture doit s'adapter. Les acteurs du monde agricole (Syndicats de rivières, ADDEAR Rhône et Loire, AgriBio Rhône et Loire, Chambre d'Agriculture, MSA, Département du Rhône) organisent une journée d'échanges consacrée à l'agriculture locale, afin de réfléchir collectivement aux évolutions à engager et aux perspectives pour l'agriculture de demain.

Cette journée aura lieu le mardi 24 novembre 2026 à Saint-Martin-en Haut et se déroulera ainsi :

- Matin : conférence de Serge Zaka, agronome et docteur en agro climatologie, sur les adaptations possibles des filières sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais
- Buffet déjeunatoire
- Après-midi : ateliers par filières pour partager les leviers d'adaptation sur les fermes (toutes filières végétales et polyculture élevage)

Le SIMA Coise est la structure porteuse et coordinatrice de l'action. Budget global de 13 000 €.

La CCMDL a souhaité s'engager comme co-organisateur pour fédérer les différents partenaires. Pour cela, il est nécessaire de conclure une convention pour fixer les modalités de partenariat entre le SIMA Coise, la CCMDL et l'ensemble des partenaires de cet événement. Ainsi la CCMDL s'engage :

- à verser la somme de 2 000 € au SIMA Coise, structure porteuse de l'événement,
- à coorganiser l'événement,
- à réaliser la communication de l'événement et à le promouvoir.

Jean-Christophe FARJON trouve que le prix de la journée est très élevé.

Philippe BONNIER communique le détail :

- 2 100 € pour l'intervenant
- Repas facturés aux participants
- Prestations d'Agribio/ADDEAR s'élèvent à 7 800 € pour l'animation
- Avec une subvention de 4 000 € de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- En attente du retour de SYRIBT pour connaître leur participation.

Film réalisable seulement si budgétairement cela est possible.

Philippe BONNIER (président du SIMA COISE) évoque sa participation à un échange avec les dirigeants de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il évoque une évolution des postures des uns et des autres. L'eau est un sujet à enjeux. Le temps de la réflexion est révolu. Il faut maintenant se mettre en action.

Catherine LOTTE, présidente du SYRIBT, dit que ce dernier n'est pas favorable à apporter une aide. Elle se questionne sur la participation du SMHAR qui est un maillon important. Les services de l'Etat doivent aider à trouver des solutions autres que la fourniture d'eau via un réseau de canalisations.

Philippe BONNIER : « Le stockage n'est pas la solution à tout. Il faut travailler autrement et notamment concernant l'infiltration en milieu urbain. » Il prend exemple sur Loire Forez Agglo qui a intégré la compétence rivières et eaux pluviales. L'Agence de l'eau finance ces travaux.

Le Conseil communautaire approuve la convention à passer avec le SIMA Coise pour la journée d'adaptation de l'agriculture des Monts et Coteaux du Lyonnais face au changement climatique et autorise le Président à la signer. 1 abstention.

Convention de partenariat pour la gestion des milieux naturels de l'ENS Vallée du Bozançon : Département 69 – CEN – COPAMO – CCMDL

Mathieu RAZY explique qu'une convention-cadre de partenariat, approuvée le 11 mars 2022, permet de définir les rôles respectifs du Département 69, du CEN Rhône-Alpes de la COPAMO et de la CCMDL dans la gestion et la préservation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée du Bozançon.

Le plan de gestion a pour but de maintenir la mosaïque des milieux naturels (zones humides, bois, landes, etc.), de préserver et valoriser le patrimoine écologique et paysager.

Exemples d'actions : inventaires d'espèces, gestion des espèces exotiques envahissantes, travaux d'entretien des landes pour éviter l'enfrichement avec mises en place de partenariats pour le pâturage, mise en place et entretien des barrages à amphibiens, journée de communication au grand public...

Rôles de chacun des partenaires

- Le CEN Rhône-Alpes est maître d'ouvrage du volet relatif à la gestion des milieux naturels visant à la préservation du patrimoine naturel.
- Le Département et la COPAMO sont maîtres d'ouvrage du volet relatif à la mise en valeur et à la gestion de la fréquentation.
- Le Département, la COPAMO et la CCMDL apportent leur soutien financier aux actions en maîtrise d'ouvrage du CEN.

Financement du programme d'actions

Le budget du programme d'actions 2026 relatif au volet « gestion des milieux naturels » mis en œuvre par le CEN Rhône-Alpes est de 49 175,04 € avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	Département	COPAMO	CCMDL	Région	TOTAL
Fonctionnement	18 150,00 €	10 462,50 €	0 €	7 687,50 €	36 300,00 €
Investissement	6 437,50 €	3 737,74 €	2 699,80 €	0 €	12 875,04 €
Taux de participation	50,00 %	28,88 %	5,49 %	15,63 %	49 175,04 €

La partie concernée du territoire se trouve sur la commune de Sainte Catherine.

Guy SAULNIER : « Lorsque les zones humides se trouvent en milieu agricole, il n'y a pas de souci. En revanche, dès qu'il y a un projet d'aménagement, la présence d'une zone humide le remet en question.

Régis CHAMBE complète en informant qu'une zone humide a été détectée à la suite d'une étude 4 saisons sur la ZA de Bellevue 3. Ces éléments questionnent sur l'équilibre financier de l'opération. Désormais, il faudra s'assurer que les terrains achetés ne contiennent pas de zones humides.

6

Jean-Louis CASSE précise que la législation a évolué depuis l'acquisition.

Philippe BONNIER indique qu'il existe 3 volets dans les questions liées à l'eau : la rétention d'eau, le stockage, et la zone humide. « Il faut que le partage de l'eau avance et trouver des solutions. Les syndicats de rivières doivent accompagner ».

Le Conseil communautaire approuve la convention de partenariat pour la gestion des milieux naturels de l'ENS Vallée du Bozançon et autorise le Président à la signer. Unanimité.

ECONOMIE

ZA Les Plaines - Vente d'un terrain à l'entreprise Denjean

Jean-Louis CASSE présente la demande de l'entreprise Denjean métallerie, située dans le centre de la commune de Saint Martin en Haut pour acquérir un terrain sur la ZA Les Plaines.

Elle souhaite aujourd'hui se relocaliser sur la ZA Les Plaines afin de gagner en confort de travail. Le projet consiste à s'installer sur le lot n° 2 d'une surface indicative de 3 500 m² avec la construction d'un atelier de production de 717 m². Une future extension d'une surface de 324 m² est prévue sur la partie sud du lot.

Le prix est fixé à 52 € HT le m², soit un coût total de 182 000 € HT.

Régis CHAMBE complète en informant qu'au moment de l'aménagement de la zone il y a plus de 10 ans, cette entreprise faisait partie de celles qui s'étaient positionnées pour l'achat d'un terrain ; mais ensuite, elle s'est retirée du projet et revient aujourd'hui pour s'installer sur la ZA.

Le Conseil communautaire approuve la vente d'un terrain à l'entreprise Denjean et autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir. Unanimité.

ZA Les Plaines - Vente d'un terrain à l'entreprise Jurine

Jean-Louis CASSE présente la demande de l'entreprise Jurine, facteur d'orgues, pour acquérir un terrain sur la ZA Les Plaines. Michel JURINE a créé son entreprise en janvier 1997 sur la commune de Rontalon. Sa renommée est internationale. Il rénove et modifie des orgues et en conçoit et réalise de nouveaux pour des clients de prestige. Quelques exemples :

- réalisation du futur orgue de la cathédrale de Séoul (en cours de montage en l'église de St Martin en Haut),
- rénovation de l'orgue de la cathédrale de Séville,
- début de construction de l'orgue de la cathédrale de Cincinnati.

L'entreprise Jurine maîtrise la totalité du processus de conception et de fabrication. Forte aujourd'hui de 6 salariés, l'entreprise pâtit d'une configuration de site plus du tout adaptée pour honorer un carnet de commande plein.

L'entreprise souhaite donc se relocaliser sur la ZA Les Plaines sur le lot n°3 A (le lot 3 étant subdivisé afin de créer 2 lots – 3A et 3B) d'une surface de 1 844 m² avec une emprise de bâtiment d'une surface d'environ 610 m². Le lot 3B (à vendre) aura une surface d'environ 933 m².

Le prix est fixé à 52 € HT le m², soit un coût total de 95 888 € HT.

Le Conseil communautaire approuve la vente d'un terrain à l'entreprise Jurine et autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir. Unanimité.

ASSAINISSEMENT

RPQS assainissement collectif 2025

Philippe BONNIER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Assainissement collectif. Ce rapport est une obligation légale pour rendre compte du prix et de la qualité du service auprès des administrés qui en feraient la demande.

Depuis le 1^{er} juillet 2022 et la signature d'un contrat de délégation de service public à l'échelle des 30 communes concernées (hors Brussieu et Viricelles), un seul RPQS est présenté.

Principaux chiffres

- 12 000 abonnés, plus de 40 ouvrages, 120 km de réseau unitaire et 160 km en séparatif.
- L'objectif est de réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux afin d'assurer un meilleur fonctionnement des ouvrages.
- 1,6 million d'euros de travaux annuels.
- Les travaux sont effectués en fonction des schémas d'assainissement : 16 schémas à jour représentant 23 millions de travaux à réaliser selon ces études.

Les redevances sont identiques sur l'ensemble du territoire depuis 2026 après 6 ans de convergence : 2,58 € /m³.

Le Conseil communautaire approuve le RPQS de l'assainissement collectif 2025. Unanimité.

Quote-part réseau unitaire - Participation des communes

Philippe BONNIER rappelle que depuis le 01/01/2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP. SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée aux eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Les communes participent au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2026 s'élève à 46 722,98 €, à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune.

Philippe BONNIER précise qu'une discussion va s'engager avec le délégataire à mi-parcours du contrat de DSP. Constatation d'une consommation d'eau moindre, ce qui implique des recettes moindres pour le délégataire.

Guy SAULNIER s'étonne de l'évolution du prix au ml qui a beaucoup augmenté. Philippe BONNIER répond que cela fait partie des éléments de négociation.

Didier BLANCHARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire approuve la quote-part des communes pour le réseau unitaire. Unanimité.

Convention LDS

Philippe BONNIER informe que la convention autorisant le déversement des eaux usées non domestiques dans le système d'assainissement de Duerne pour l'entreprise Lyonnaise de Salaison (LDS) est arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler pour une durée de 6 ans.

8

Le Conseil communautaire approuve la convention à passer avec l'entreprise LDS et autorise le Président à la signer. Unanimité.

Approbation convention groupement de commandes avec la commune de Ste Catherine - Travaux rue de Châteaueux

Philippe BONNIER informe que des travaux d'assainissement sont prévus sur la commune de Ste Catherine. Ils consistent à déconnecter un rejet d'assainissement non collectif non conforme, pour le raccorder au réseau d'assainissement collectif. Le secteur est en zonage U du PLU de la commune.

Le système est d'une capacité d'environ 20 équivalents-habitants (EH) et est situé à proximité du bâtiment de la Ferme Saint-Luc, rue de Châteaueux à Sainte-Catherine.

Ces travaux permettront de mettre les bâtiments en conformité et de supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. L'opération comprend la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées ainsi que la mise en œuvre d'un poste de relevage. En parallèle, le réseau d'eaux pluviales, qui sert actuellement d'exutoire aux eaux usées, sera remplacé afin d'assurer une gestion conforme et distincte des eaux pluviales et des eaux usées.

Considérant que la compétence « eaux pluviales » relève de la commune, une convention de groupement de commandes doit être approuvée afin de déterminer les conditions d'intervention de la CCMDL compétente en matière d'assainissement et de la commune compétente en matière d'eaux pluviales.

Les travaux sont estimés à 135 757,86 € HT dont 16 934,17 € HT pour la commune et 118 823,69 € pour la CCMDL.

Le Conseil communautaire approuve la convention susnommée et autorise le Président à la signer. Unanimité.

GESTION DES DECHETS

Approbation RPQS 2025 service public gestion des déchets

Jérôme BANINO présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport obligatoire poursuit un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective les indicateurs techniques et financiers permettant d'illustrer au mieux l'activité du service gestion des déchets,
- permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service de gestion des déchets.

17 000 T collectés qui se répartissent entre ordures ménagères pour 4 600 T, collecte sélective 3 204 T, 9 200 T en déchèterie. Les tonnages pour la collecte sélective sont en augmentation de + 6,2 %.

Les chiffres sont en dessous des territoires similaires en termes de production de déchets en kg/habitant/an. Le tonnage d'ordures ménagères est en baisse de 3,1 %.

Les sacs jaunes sont traités à Firminy et les sacs noirs à l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Le budget de la gestion des déchets est un budget autonome qui doit s'équilibrer avec la redevance, des recettes (notamment de CITEO), et les ventes de matière.

Un des points majeurs, dans les années à venir, sera la construction d'une UTVE côté Loire, à l'horizon 2036.

Le coût de la déchèterie de Chazelles est intégré dans les éléments du RPQS. Les tonnages sont également intégrés dans le bilan global de collecte sans toutefois être détaillés. Ces tonnages sont également intégrés dans les calculs de ratio de coût de collecte ou de traitement.

Nicolas FAVRICHON demande si on pourrait revenir sur notre décision d'UTVE côté Loire.

Le Conseil communautaire approuve le RPQS 2025 de la gestion des déchets. Unanimité.

Organisation des opérations de collecte à partir du 1^{er} octobre 2026 (pour information)

Jérôme BANINO informe le Conseil communautaire que pour donner suite à une première consultation infructueuse en juin, 2 nouvelles consultations ont été lancées afin d'organiser les opérations de collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables et papiers (sacs jaunes) à partir du 1^{er} octobre 2026, au terme de la prestation en cours.

Le Conseil communautaire, lors de sa réunion de juillet, avait donné délégation au Président pour signer le marché et engager les prestations retenues.

Ces deux consultations étaient les suivantes, chacune étant une solution pour assurer la collecte des sacs jaunes :

- recours à un prestataire privé,
- acquisition d'un camion grue d'occasion permettant de réaliser la collecte en régie.

Après ouverture des plis et analyse, le COPIL Déchets et la Commission Marchés Publics proposent de retenir la 2^{ème} solution, celle de l'acquisition d'un camion d'occasion pour un montant de 155 000 € HT. En effet, elle apparaît comme la plus pertinente économiquement.

Il est rappelé que cette solution est une solution d'attente permettant à la CCMDL de réfléchir à la suite, avec comme hypothèse pour le moyen terme, l'acquisition d'un camion-grue neuf. Se posera la question de l'équiper d'un bras qui permettrait à notre équipe d'assurer elle-même le nettoyage de nos colonnes.

Le Conseil communautaire prend acte de cette information de choix d'attribution du marché pour l'achat d'un camion grue d'occasion afin d'assurer la collecte des PAV.

VOIRIE

Ouvrage d'art – St Martin en Haut

Didier BLANCHARD explique que le pont du paradis est situé à la jonction entre la commune de St Martin en Haut et celle de Rontalon.

Cet ouvrage, mitoyen entre la CCMDL et la COPAMO, nécessite d'organiser sa surveillance dans le respect des responsabilités de chacun des maîtres d'ouvrages. Aussi, il est proposé une convention sur 10 ans d'un coût de 3 000 € à passer entre les deux collectivités qui prévoit l'engagement de chacune des parties.

Il faudra également avoir une réflexion sur d'autres ouvrages limitrophes, notamment avec la CCPA.

Le Conseil communautaire approuve cette convention et autorise le Président à la signer. Unanimité.

10

Travaux de reconstruction du pont des Granges à Chambost

La démolition est intervenue. Cette semaine, la construction des cadres en usine est prévue. Il est précisé que les riverains doivent emprunter une déviation dans l'intervalle.

Trois autres ouvrages sont à l'étude dont la maîtrise d'œuvre est assurée par VDI. Ils sont situés à Aveize, St Martin en Haut et Chambost.

D'autres ouvrages ont été diagnostiqués comme présentant des désordres et seront traités ultérieurement.

Régis CHAMBE rappelle que les communes doivent procéder à l'entretien préventif de ces ouvrages.

HABITAT

Service Public de la Rénovation de l'Habitat – Avenant n° 1 à la convention « Pacte PIG Territorial »

Michel VENET présente un projet d'avenant à la convention « Pacte PIG Territorial » conclue avec l'ANAH afin de permettre à la CCMDL de mobiliser le niveau maximal de subventions ANAH auquel elle peut prétendre.

Contexte

La CCMDL et l'ANAH sont liées par une convention « Pacte PIG Territorial », support de mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Trois volets composent cette convention :

Volet 1 : mobilisation des ménages et dynamique territoriale

Regroupe les actions d'animation, de communication et de mobilisation des ménages.

Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages

Correspond à l'accueil du public, les rendez-vous au Parc Éco Habitat et les visites à domicile, afin d'informer, conseiller et orienter les ménages.

Volet 3 : Accompagnement des ménages

Confié au prestataire Urbanis pour accompagner les ménages modestes et très modestes dans le montage des dossiers de subvention.

Le financement ANAH prévu par le Pacte territorial repose sur deux mécanismes complémentaires :

- une part forfaitaire couvrant 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de dépenses de 150 000 € pour le volet 1 et de 150 000 € pour le volet 2,
- une part variable, calculée selon le nombre de dossiers accompagnés et notifiés, dans la limite des objectifs annuels fixés par la convention.

Décalage d'instruction des dossiers 2025

La CCMDL paie Urbanis dès le dépôt des dossiers MaPrimeRénov' auprès de l'ANAH, à hauteur de 2 000 € TTC par dossier. En revanche, la subvention ANAH n'est versée qu'après instruction et notification du dossier, dans la limite des objectifs fixés par la convention. La subvention ANAH est de 2 000 € pour un ménage très modeste et de 1 600 € pour un ménage modeste.

En 2025, un important décalage a été créé par l'arrêt temporaire de MaPrimeRénov' et la suspension de la plateforme de dépôt des dossiers. De nombreux dossiers ont été déposés et facturés en 2025 mais n'ont été notifiés qu'en 2026. Ils sont donc comptabilisés dans les objectifs 2026, alors qu'ils relèvent d'une activité engagée en 2025.

11

En conséquence, les objectifs 2026 Ma Prime Rénov ont été atteints pour les dossiers Ma Prime Rénov Propriétaires Occupants très modestes. Plus de 15 dossiers supplémentaires sont identifiés comme devant être déposés d'ici la fin de l'année, sans compter les nouveaux projets susceptibles d'émerger.

L'ANAH a indiqué que les dossiers au-delà des objectifs prévus ne pourront être financés que si la convention est modifiée par un avenant.

Proposition d'avenant

L'avenant porte sur deux objectifs :

Augmentation du plafond de dépenses du volet 1

Le porter au niveau maximal éligible, afin d'optimiser les subventions ANAH mobilisables par la CCMDL.

Le volet 1 est mis en œuvre par la CCMDL avec l'appui de prestataires pour les actions de communication, d'animation et de mobilisation des ménages. Dans la convention actuelle :

- le budget prévisionnel est fixé à 118 000 € par an,
- la subvention ANAH correspondante s'élève à 59 000 € (50 %).

Les actions menées contribuent fortement à la visibilité du Parc Éco Habitat et mobilisent plusieurs services de la CCMDL, notamment les services Communication et Transition écologique. Afin de mieux prendre en compte les moyens réellement mobilisés, il est proposé de porter le budget prévisionnel du volet 1 au plafond maximal éligible, soit 150 000€ par an en 2026 et 2027, ouvrant droit à une subvention de 75 000 € par an.

Cette évolution ne génère aucune dépense supplémentaire. Elle permet de mieux valoriser des dépenses déjà supportées par la CCMDL, notamment le temps de travail des agents mobilisés sur ces missions.

Réévaluation des objectifs du volet 3 pour 2026 et 2027

La révision des objectifs du volet 3 vise à sécuriser le financement des dossiers Ma Prime Rénov, selon le tableau présenté en annexe 1. Pour 2026, elle permet de tenir compte du décalage d'instruction des dossiers déposés en 2025 et notifiés en 2026.

Pour 2027, elle constitue une mesure de précaution en prévision d'un nouveau décalage et répond à la forte dynamique constatée sur cette thématique sur notre territoire.

Synthèse financière de l'avenant

Volet concerné	Situation actuelle	Avenant proposé	Effet pour la CCMDL
Volet 1 Mobilisation des ménages et dynamique territoriale	Budget prévisionnel actuel : 118 000 € / an Subvention ANAH actuelle : 59 000 € / an	Budget porté au plafond maximal éligible : 150 000 € / an Subvention ANAH portée à : 75 000 € / an	+ 32 000 € de recettes ANAH sur 2026-2027 Aucune dépense nouvelle
Volet 3 Ma Prime Rénov	Objectif 2026 atteints pour les dossiers « Ma Prime Rénov – ménages très modestes » et décalage entre les dossiers déposés par URBANIS et notifiés par l'ANAH	Réévaluation des objectifs 2026 et 2027 Pas de reste à charge CCMDL pour les dossiers « très modestes » Reste à charge de 400 € par dossier ménage modeste : 7 dossiers supplémentaires sur l'ensemble du dispositif	+ 15 000 € de recettes ANAH Coût potentiel maximal : 2 800 €
L'avenant permet de mobiliser 47 000 € de recettes ANAH supplémentaires, en portant les subventions prévisionnelles de 716 000 € à 763 000 € (volets 1, 2 et 3).			

En l'absence d'avenant

Les dossiers notifiés au-delà des objectifs conventionnels ne pourraient pas bénéficier du financement de l'ANAH au titre de la part variable. La CCMDL serait dès lors contrainte, soit de demander à Urbanis de suspendre les dépôts de dossiers jusqu'à la fin de l'année, soit de poursuivre les accompagnements en assumant le coût correspondant sans recette associée.

La suspension des dépôts de dossiers serait susceptible d'entraîner une perte de dynamique du dispositif, en fragilisant la continuité des accompagnements des ménages. Elle présenterait aussi un risque pour les ménages déjà engagés et en attente de dépôt de leur dossier : si les conditions de MaPrimeRénov' changent au 1^{er} janvier, elles pourraient avoir attendu pour rien et perdre le bénéfice d'une aide importante.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant à la convention « Pacte PIG territorial » à passer avec l'ANAH et autorise le Président à le signer. Unanimité.

Participation financière au titre du fonds de solidarité logement de la Loire (FSL42)

Michel VENET rappelle les missions du FSL 42, porté par le Département de la Loire qui consistent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement en attribuant à la fois des aides financières (règlement de factures d'eau, d'électricité, financement de dépôts de garantie...) et en accompagnant, par l'intermédiaire d'un travailleur social, le ménage bénéficiaire dans son projet d'accession au logement ou de maintien dans le logement.

Pour y accéder, les ménages doivent avoir des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Ils peuvent demander une aide financière afin de régler des factures d'électricité, de gaz, de bois de chauffage... Cette aide est plafonnée à 500 € par an pour une personne isolée ou un couple. Les factures d'entretien et de réparation des chaudières au gaz, fuel et bois, peuvent aussi être prises en charge, de même que les factures d'assurance logement. Le FSL peut également proposer des prêts de 3 000 € maximum à 0 % pour régler les factures de travaux de rénovation.

Le Département sollicite les partenaires qui sont les EPCI, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau et d'énergie pour financer ce dispositif. Depuis 2020, la CCMDL verse une subvention annuelle de 0,20 € par habitant des communes ligériennes, soit 920 €. Pour 2026, la participation passe à 0,22 € par habitant, soit un total de 1 016 €.

Ces dernières années et sur le territoire ligérien de la CCMDL, le FSL a accompagné : 4 ménages en 2023 pour un montant de 2 094,08 €, 5 ménages en 2024 pour 1 217,97 €, et 3 ménages en 2025 pour un montant de 1 166 €.

Le Conseil communautaire autorise le Président à verser une participation annuelle de 0,22 € par habitant ligérien de la CCMDL, à titre de contribution volontaire au FSL Loire, pour une durée de 3 ans. Unanimité.

MOBILITE

Nomination représentant à l'association Réseau Vélo et marche

Franck ESSERTEL rappelle que La CCMDL est membre de l'association Réseau Vélo et Marche (fusion de l'association Vélo et Territoires et Club des villes et territoires cyclables et marchables) depuis 2022.

Ce réseau rassemble 450 collectivités qui œuvrent pour une vision commune : faire du vélo et de la marche des priorités pour tous, partout en France.

L'adhésion nécessite de nommer un élu titulaire et éventuellement un suppléant pour représenter la CCMDL au sein du Réseau Vélo et Marche.

Durant le précédent mandat, l'élu titulaire était M. Philippe GARNIER et l'élu suppléant était M. François DUMONT.

La candidature de Monsieur Franck ESSERTEL est proposée comme élu titulaire pour le nouveau mandat 2026 – 2032.

Intérêt de l'adhésion :

- Appartenir au réseau unique des collectivités engagées pour le vélo et la marche
- Accéder à une expertise sur le vélo et la marche utile pour les projets
- Agir sur le développement du vélo et de la marche en France
- Participer à faire entendre la voix des collectivités sur le vélo et la marche

Pour rappel, le montant de l'adhésion annuelle 2026 est de 801 €.

Le Conseil communautaire autorise la nomination de M. ESSERTEL. Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Abattoir de St Romain de Popey

Mathieu RAZY apporte une information sur le devenir de l'abattoir de St Romain de Popey. Une SIC a été créée le 28 juillet, mais il faut désormais attendre l'agrément sanitaire de la DDPP.

Conséquence : l'activité d'abattage est suspendue. L'activité devrait démarrer la semaine prochaine.

Fête de l'agriculture le 6 septembre 2026

Elle a accueilli 7 à 8 000 visiteurs. Patricia BLEIN souligne la belle solidarité entre les anciens et les jeunes agriculteurs, ainsi qu'avec les habitants.

Philippe BONNIER souligne l'investissement important de la commune de St Clément les Places et de ses habitants.

Pierre VARLIETTE met en avant l'investissement des jeunes agriculteurs. « Belle présentation de nos Monts du Lyonnais ». Il ajoute qu'il faut faire confiance aux jeunes.

Le marché aux veaux était présent. L'agrément européen obtenu finalise l'important travail des membres de l'association.

Point sur le travail de la commission bâtiments

Pierre VARLIETTE informe que les travaux de la piscine de Hurongues sont terminés et que la piscine a pu rouvrir lundi. Cependant, il reste encore des travaux à terminer pour basculer le mode de chauffage.

La commission bâtiments a déjà eu deux réunions. Elle est composée de personnes ayant des compétences. Désormais, l'avis des membres est donc requis sur les différents travaux.

Signature convention pour le CMA

Régis CHAMBE fait état de la signature jeudi 10 septembre d'une convention entre la fondation Partage et Vie et 2 Fleuves Habitat présidé par Christophe GUILLOTEAU pour la reconstruction du Centre médical de l'Argentière.

Consultation assurances

Myriam RAYNARD questionne sur le contrat groupe assurances et l'éviction des petites communes. Elle exprime la déception de la commune.

Michel BONNIER explique que le travail de l'AMO a démontré qu'il était préférable pour les petites communes de travailler en gré à gré.

Richard SOULARD : « L'assureur demande d'évaluer la valeur des biens à assurer, ce qui est complexe. »

Didier BLANCHARD précise qu'il a déjà un rendez-vous avec Groupama.

Séminaire des élus

Régis CHAMBE fait un retour sur la matinée des élus qui a eu lieu samedi à Aveize et qui a bien atteint son objectif.

Baignade naturelle de Hurongues

Régis CHAMBE aborde la journée découverte du dimanche 13 septembre de la baignade naturelle de Hurongues. Cette journée avait pour objectif de tester le projet.

Résultats : 350 personnes présentes dont plus de 20 élus.

Des éléments positifs et des éléments à améliorer ont pu être répertoriés.

Bruno BASSON remercie vivement les agents qui ont permis de pouvoir ouvrir au public. Intervention dès 7h30 du matin jusqu'à plus de 18h00. Beaucoup de curieux, mais aussi des personnes qui se sont baignées.

Clotilde HAMON GASSILLOUD témoigne qu'on voit ses pieds dans le grand bassin. Elle ajoute que la baignade est agréable et que les enfants ont beaucoup joué avec la main gonflable. Enfin, elle constate que de nombreuses idées émergent pour proposer de futures activités sur cette zone de baignade.

Jean-Michel PHILIBERT remercie les agents de la CCMDL qui ont assuré les deux évènements avec beaucoup de professionnalisme et de gentillesse. Il constate également une belle réalisation de baignade. Il se questionne cependant sur la couleur de l'eau, qui n'est pas forcément engageante.

Cinéma

Première projection de cinéma itinérant le 3 octobre 2026 à Longessaigne dans la salle où se déroule le Conseil.

Fin de la séance à 21 h 30.

Prochaine séance du Conseil communautaire le 20 octobre 2026 à Montromant.

Le Président,
Régis CHAMBE



Compte-rendu rédigé par Geneviève GOUTAGNY, validé le 23/09/2026 par Régis CHAMBE.

Liste des délibérations prises en séance du Conseil communautaire du 21 juillet 2026

- Approbation des soldes 2025, des subventions 2026 et versement du 2^{ème} acompte 2026 des structures Petite Enfance/Enfance/Jeunesse
- Approbation de la subvention 2026 à verser à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais (CPTS) dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2026/2029
- Approbation de la subvention 2026 à verser à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais
- Approbation de la subvention 2026 à verser à la Mission Locale Nord-Ouest Rhône
- Approbation de la subvention 2026 à verser à la Mission Locale du Forez
- Approbation du montant du solde 2025 à verser, de la subvention 2026 et du versement du 2^{ème} acompte au Centre socioculturel Archipel dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2024/2027
- Approbation de la subvention 2026 à verser à l'association « Pour une alimentation solidaire » dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023/2027
- Approbation de la subvention 2026 à verser à l'Espace de Vie Sociale ETAIS et du versement du 2^{ème} acompte
- Protocole transactionnel avec l'association MFR Val de Coise
- Demande de subvention FEADER – Programme LEADER – Poste de chargée de mission Animation Mobilité durable et inclusive
- Cession d'une parcelle de terrain à la SAS Blanchon Anthony de la ZA Les Sapins à Haute-Rivoire
- Subvention 2026 à l'association Solidarité Paysans
- Appel à projets « Climat-autonomie-filière et alimentation »
- Reprise de l'abattoir de St Romain de Popey
- Marché de travaux pour la reprise d'ouvrages d'art – Pont des Granges à Chambost-Longessaigne
- Etat des admissions en non-valeur et créances éteintes du budget annexe ordures ménagères
- Approbation de la convention de poursuite du PACTE Rhône I et de l'avenant n° 2 à la convention PACTE Rhône II 2023-2027
- Approbation du contrat eau et climat entre le SYRIBT et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Approbation de l'accord de territoire entre le SMAELT et l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2025 de l'assainissement non collectif du SIMA Coise
- Approbation de renouvellement de la convention de rejets non domestiques dans le système d'assainissement de Sainte Foy l'Argentière concernant la cuisine centrale du Centre médical de l'Argentière
- En cours de signature et de télétransmission - Achat d'un camion-grue de 26 tonnes d'occasion avec benne compactrice à déchets
- Modification du tableau des effectifs
- Rapport 2025 du délégataire du camping de Hurongues
- Grille tarifaire de la baignade naturelle d'Hurongues – Tarifs supplémentaires
- Mission Locale Nord-Ouest Rhône – Désignation d'un représentant supplémentaire

Liste des décisions prises lors du Bureau du 7 juillet 2026 dans le cadre des délégations

- Location à Axone - Aurélien VANON
- Location à Axone - CAPGECO Horizon
- Bâtiment St Genis L'Argentière (ex-Stem Alpha) : renouvellement location Association ACOLEA
- Bâtiment St Genis L'Argentière (ex-Stem Alpha) : renouvellement mise à disposition parking au Garage des Rossandes

Liste des décisions du Président prises en juillet et août 2026 dans le cadre de ses délégations

- Extension de la régie de recettes piscine de la zone de Loisirs de Hurongues
- Virement de crédit budget zone de Hurongues
- Avis de projet de révision allégée n°1 - PLU de Pomeys
- Virement de crédit n° 1 du budget principal